

DIM Agrosociences, Ecologie des Territoires, Alimentation

APPEL D'OFFRES

POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

ANNEE 2012

Dispositif phare de la politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Ile-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Ile-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

Le 18 novembre 2011, sur proposition de M. Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Ile-de-France et de Mme Isabelle This Saint-Jean, Vice-présidente du Conseil régional en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil régional a labellisé 16 Domaines d'Intérêt Majeur régionaux pour la période 2012-2015 (délibération n° CR 97-11):

- Agrosociences, écologie des territoires, alimentation ;
- Astrophysique et conditions d'apparition de la vie ;
- Biothérapie : médecine régénérative, cellules souches et transplantation ;
- Cancérologie ;
- Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète ;
- Cerveau et pensée : neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition ;
- Défis analytiques, du concept au système ;
- Des atomes froids aux nanosciences ;
- Développement soutenable ;
- Genre, inégalités, discriminations ;
- Innovation, sciences, techniques, société ;
- Mathématiques ;
- Oxydes multifonctionnels ;
- Pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal ;
- Problématiques transversales aux systèmes complexes ;
- Travail et souffrance au travail.

Vous trouverez de plus amples informations sur les DIM sur le site internet de la Région Ile-de-France : <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>.

Les appels à projets émis par les DIM sont publiés conjointement le 9 janvier 2012. Cette coordination a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'identifier le DIM le plus à même de supporter leur projet. En contrepartie, un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM (sauf s'il s'agit d'un projet de manifestation scientifique mentionnant explicitement son appartenance à l'interface des DIM ASTREA et R2DS - cf. page 4). Nous vous invitons à prendre

connaissance des axes thématiques des différents DIM afin d'identifier celui qui est le plus en adéquation avec votre projet. Après dépôt à un DIM, le dossier ne pourra pas être transmis à un autre DIM.

Le GIS ASTREA coordonne la sélection du programme scientifique du DIM *Agrosciences, Ecologie des Territoires, Alimentation* qui est proposé au financement de la Région Ile-de-France.

Le DIM Agrosciences, Ecologie des Territoires, Alimentation lance un appel d'offres pour l'attribution de soutien à l'organisation de manifestations scientifiques (colloques, congrès, etc.).

Face à l'urbanisation croissante, aux autres changements globaux en cours (climatiques, énergétiques, démographiques, sociaux, etc.), la sécurité alimentaire des mégapoles en croissance est un défi mondial : elle questionne notamment les agricultures de proximité des villes et les systèmes alimentaires associés, dans leur capacité à contribuer au développement soutenable des villes.

Le DIM ASTREA vise à établir les connaissances scientifiques nécessaires pour analyser, évaluer, reconcevoir si nécessaire, les rôles et fonctions des agricultures et des systèmes alimentaires de proximité des villes, dans une perspective de développement soutenable des mégapoles en croissance. Les questionnements fondateurs qui guident la stratégie scientifique du DIM ASTREA portent sur (i) la gestion soutenable de l'espace urbain et périurbain, et les rôles des espaces agricoles et naturels dans l'aménagement de ces territoires ; (ii) au sein de ces espaces, les services éco-systémiques et environnementaux que peuvent rendre, maintenir ou utiliser les diverses formes d'agriculture présentes dans les territoires ; (iii) les contributions des agricultures et des filières agro-alimentaires de proximité à l'approvisionnement des villes ; (iv) le développement de la compétitivité et de la durabilité du secteur de l'alimentation, pour garantir l'accès de tous à une alimentation saine et abordable. Ces questionnements tracent les contours des quatre axes de recherche qui constituent l'ossature du DIM ASTREA.

Les changements globaux en cours (changement climatique, érosion de la biodiversité, transitions démographiques, etc.) sont susceptibles d'interagir fortement sur le fonctionnement et le devenir des activités agricoles et agro-alimentaires dans les territoires soumis à urbanisation forte : c'est pourquoi le DIM R2DS (Réseau Francilien de Recherche pour le Développement Soutenable) et le DIM ASTREA ont décidé de soutenir, sur une partie des moyens alloués à chacun, des manifestations scientifiques portant spécifiquement sur leurs interfaces.

Les manifestations scientifiques soutenues par le DIM ASTREA devront s'inscrire dans un ou plusieurs des axes résumés ci-dessous ou s'inscrire explicitement à l'interface des deux DIM, de préférence sur les thématiques privilégiées pour l'appel à projets 2012. Les chercheurs sollicitant une aide pour une manifestation scientifique sont donc incités à prendre en compte ces orientations. La pluridisciplinarité sera fortement encouragée, de même que la prise en compte dans les projets proposés de la diversité des agricultures et des filières existantes. Singulièrement, on veillera à ce que *les agricultures biologiques et les filières associées soient l'objet de projets spécifiques ou comparatifs pour l'ensemble des axes décrits ci-dessous.*

Quelques éléments complémentaires sur les axes structurants du DIM ASTREA sont donnés ci-dessous avec des exemples, non exclusifs, de questions et d'items pouvant orienter les manifestations scientifiques proposées :

AXE 1 - Quels rôles pour les agricultures dans l'aménagement soutenable d'une mégapole ?

Il s'agit d'analyser en quoi les agricultures et leurs filières contribuent à la durabilité des territoires urbains et périurbains. Les projets pourront à titre d'exemples, traiter (a) des *politiques mises en oeuvre pour gérer l'extension urbaine* et ses répercussions sur les espaces et activités agricoles ; (b) des *capacités des agricultures à contenir l'étalement urbain* ; (c) des *effets de la fragmentation des espaces sur la durabilité des agricultures* et des *interactions entre espaces agricoles et naturels* non agricoles dans l'expression de certaines fonctions (paysagères, biodiversité, protection de ressources etc.) ; (d) de la durabilité sociale des agricultures et des agriculteurs dans les régions urbaines.

AXE 2 - Quels services éco-systémiques et environnementaux en relation avec l'agriculture au sein d'une mégapole ?

Cet axe traite des divers services éco-systémiques (d'approvisionnement, de régulation, de soutien aux fonctionnements des écosystèmes, d'apports de bénéfices récréatifs, paysagers, etc.) qui sont fournis, maintenus, utilisés par les différentes formes d'agriculture dans les territoires sous influence urbaine. *La dynamique de la biodiversité* liée à l'anthropisation et aux activités agricoles et agroalimentaires dans les territoires urbains et périurbains est une thématique particulièrement visée (dynamiques biologiques et dynamiques sociales qui entourent la thématique de la biodiversité). De même, on s'intéresse aux *formes de rémunération ou autres incitations issues de politiques publiques*, dont les politiques régionales, pour accompagner le maintien et/ou la restauration de ces services éco-systémiques concernant l'agriculture et les activités agro-alimentaires.

AXE 3 - Quelles contributions actuelles et futures des agricultures et de leurs filières à l'approvisionnement alimentaire d'une mégapole ?

La fonction alimentaire de l'agriculture de proximité des villes a fortement régressé dans le monde occidental mais de nouvelles attentes urbaines semblent apparaître pour relocaliser la production et renouer les liens entre agriculteurs et consommateurs urbains. Plusieurs questions en découlent, dont notamment (a) quelles *caractéristiques de ces nouvelles attentes urbaines* et quelles *conséquences sur les systèmes agro-alimentaires* ; (b) quelles *capacités des systèmes agro-alimentaires pour évoluer vers un renforcement de la fonction alimentaire* de proximité versus d'autres destinations des produits, et quels *intérêts / désavantages comparés pour les villes de ce renforcement* versus d'autres formes d'approvisionnement alimentaire ; (c) quelles *organisations de la distribution* et quelle *accessibilité* (géographique, sociale, économique) des populations à une alimentation variée (en accordant notamment une attention particulière aux circuits courts alimentaires au sein de ces organisations).

AXE 4 - Quelles innovations pour développer compétitivité et durabilité du secteur de l'alimentation ?

Le secteur alimentaire, de la production à la consommation des aliments, se voit assigner de nouveaux objectifs qui amènent ses différentes composantes à mettre en place de nombreuses innovations. On s'intéressera notamment à (a) comment accroître les *bénéfices de santé associés à l'alimentation*, à travers les pratiques de consommation et de transformation des produits ; (b)

comment améliorer les *performances environnementales* du secteur alimentaire ? (c) comment assurer la *durabilité économique, environnementale et sociale des innovations* ?

Les projets présentés au DIM ASTREA doivent s'inscrire exclusivement ou principalement dans un des axes ici résumés.

Des projets pourront être présentés traitant de manière explicite des *interfaces entre les aspects de développement soutenable et les activités agricoles et agro-alimentaires*, donc dans les interfaces entre les deux DIM R2DS et ASTREA. Dans ce cas, ces projets devront être envoyés simultanément à chacun des deux DIM et se signaler en cochant la case « Interface DIM ASTREA – R2DS ». L'exemplaire du dossier à remplir (ASTREA ou R2DS) est laissé au choix du proposant, ce dernier devant expliciter, en une demi-page maximum, pourquoi le projet présenté se situe à l'interface d'ASTREA et de R2DS.

Les interfaces particulièrement visées pour cette édition 2012 sont les suivantes :

- Les *relations entre changements climatiques et agriculture* : quels impacts des scénarios possibles de changement climatique sur les performances techniques et environnementales des agricultures ; quelles adaptations en cours ou potentielles de ces agricultures aux scénarii de changement climatique envisageables ; quelles implications pour les politiques publiques agricoles et d'aménagement du territoire ?
- Les *relations entre biodiversité, urbanisation et agriculture* : comment les pressions anthropiques, dans et autour de la ville, affectent-elles les composantes de la biodiversité et les forces de sélection des espèces ? Plus largement, comment comprendre et mesurer l'empreinte de la ville et de l'agriculture de proximité sur les écosystèmes ?

Chacun des DIM ASTREA et R2DS consacre une partie des moyens qui lui sont alloués à soutenir des manifestations scientifiques situées explicitement à l'interface des deux DIM. Ces projets devront être envoyés simultanément à chacun des deux DIM. Leur évaluation sera organisée de manière coordonnée entre les DIM ASTREA et R2DS.

Les dossiers seront éligibles si le thème de la manifestation scientifique entre dans l'un au moins des quatre axes thématiques du DIM *Agrosciences, Ecologie des Territoires, Alimentation* ou se positionne à l'interface des deux DIM. Une attention particulière sera portée aux projets interdisciplinaires. Dans le cadre du DIM *Agrosciences, Ecologie des Territoires, Alimentation* seront particulièrement encouragés l'association des communautés scientifiques de l'agronomie et de l'écologie ou l'association des sciences du vivant et de l'environnement et des sciences humaines et sociales, ainsi que l'intérêt régional des projets. Chaque dossier sera évalué par des experts scientifiques puis interclassé par le comité opérationnel du DIM et son Conseil scientifique, ou par le dispositif inter-DIM pour les projets d'interfaces ASTREA –R2DS.

Bénéficiaires de l'aide :

- Etablissements publics de recherche et d'enseignement supérieur.
- Tout organisme privé ou parapublic de formation et de recherche à but non lucratif : grandes écoles, fondations ou associations, sociétés savantes, organisations internationales, autres...

Critères d'éligibilité de la manifestation :

- Les manifestations doivent avoir lieu dans la région francilienne, entre le 1^{er} novembre 2012 et le 31 décembre 2013.
- Le financement alloué par la Région Ile-de-France n'est en aucun cas supérieur à 50% du budget total HT. Les sources possibles de co-financement doivent être identifiées pour que la demande soit auditionnée.
- La manifestation est organisée en partenariat avec un ou plusieurs laboratoires de recherche franciliens.
- Elle se déroule en Ile-de-France, dans la période d'éligibilité de l'appel concerné.
- La participation des jeunes chercheurs est favorisée.
- Un comité scientifique est constitué.

Attention : en dehors des interfaces R2DS-ASTREA ici mentionnées, il n'est pas possible de déposer un même projet de manifestation scientifique auprès de plusieurs DIM, sous peine d'inéligibilité. En cas de doute sur le DIM dont relève votre projet, veuillez prendre contact avec les responsables des DIM concernés.

Nature et modalités d'intervention :

- Tous types de frais engagés pour la préparation et le déroulement de la manifestation (hors valorisation et frais de personnel titulaire de la fonction publique).
- Les demandeurs sont invités à présenter le plan de financement total, équilibré en dépenses et en recettes, de l'opération dans lequel ils souhaitent intégrer l'apport demandé au Conseil Régional.
- Les frais de gestion demeurent à la charge de l'établissement bénéficiaire de la subvention.

Le dossier de candidature est téléchargeable et déposable via l'outil de soumission en ligne sur le site internet du DIM ASTREA : <http://www.dim-astrea.fr>

Date limite de dépôt des dossiers via le site de soumission : 24 février 2012 à minuit.

Sélection par le Comité opérationnel du DIM et le Conseil Scientifique mi-avril 2012.

Pour être définitive, l'attribution des subventions doit être validée par la Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France, prévue en juillet 2012.

Pour toute question concernant le cadrage thématique, veuillez contacter Christine Aubry (christine.aubry@agroparistech.fr) et/ou Catherine Bonazzi (catherine.bonazzi@agroparistech.fr).

Pour toute autre question, merci de contacter Palmira de Carvalho (palmira.de-carvalho@jouy.inra.fr).